



سلطة تنظيم الصفقات العمومية  
Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*Le Président*

Nouakchott, le: 05 JUL 2023 في انواكشوط.

Numéro \_\_\_\_\_ رقم  
A.R.M.P./Président س.ت.ص.ع

الرئيس

Communiqué n° 01Bis rectifiant le communiqué n°01

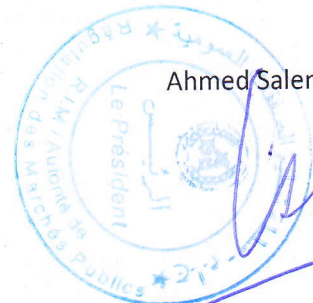
La Commission de Sélection du Directeur General de l'ARMP, désignée par note de service du Président de l'ARMP 007/23 en date du 04 Juillet 2023, communique :

Après vérification des dossiers et confrontation avec les intéressés concernés, les candidats suivant sont autorisés à poursuivre la procédure de sélections. Il s'agit des candidats :

- Enouar SADATT YARBA MOHAMED LEMINE
- Mohamed SABER (Diplôme à vérifier)
- Jemal TOLBA
- Mohamed Lemine AHMED SALEM
- El Ide DIARRA
- Mohamed Abderrahmane MEILOUD
- Fatimetou MINT AGHRABATT
- Mohamed Mahmoud OULD MOHAMEDNA
- Cheikh Tijani NIANG (Dossier de candidature envoyé par la poste le 23 Juin 2023)

Le candidat dont le dossier a été jugé non recevable peut retirer son dossier de candidature un (1) mois après ce communiqué, il s'agit de :

- Mohamed Salem MOHAMED LEGHMANE DEDAH (motif du rejet : âge supérieur à 61 ans)



Ahmed Salem TEBAKH